

## POUVOIR AGO/AGE, 19 décembre 2025

Je soussigné (e).....  
Demeurant :.....

Propriétaire du lot n°..... du Lotissement de la Joie de vivre

Donne le pouvoir, par les présentes à :

M. ou Mme.....  
Demeurant :.....

Propriétaire du lot n°..... du Lotissement de la Joie de vivre

avec faculté de subdélégation à :

M ou Mme.....

Demeurant à :.....

Propriétaire du lot n°..... du Lotissement de la Joie de vivre

**Consignes de votes éventuelles.** .....

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le  
**VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2025 à 18 h, Salle Porquerolles, espace nautique, rue du docteur Robin — 83 400 — HYÈRES.**

À l'effet de délibérer sur les ordres du jour exposés dans la convocation.

En conséquence, assister à ces Assemblées, émarger toute feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et toutes pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à.....  
Le.....

« Bon pour pouvoir » à écrire de manière manuscrite.

Signature :

Rappel du Titre II-Assemblées générales Article 7 des statuts de l'ASL La joie de vivre :

Tout membre de l'assemblée générale peut se faire représenter par un mandataire. Celui-ci doit être membre de l'association. Le même mandataire ne pourra en aucun cas représenter plus de (5) cotis.

## BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Article 11. Majorité. Sauf exception [...], les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées (OUI/POUR ou NON/CONTRE) par les propriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Le bulletin de vote doit parvenir au plus tard le lundi 15 décembre 2025 à minuit.

Remise en main propre, dépôt dans la boîte de l'ASL, lettre simple, courriel  
[asl.joiedevivre@orange.fr](mailto:asl.joiedevivre@orange.fr)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) du 19 décembre 2025			
QUESTIONS	POUR/OUI	CONTRE/NON	ABSTENTION
Présentation du compte de résultat pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 (voir annexe financière de la présente convocation), approbation des comptes.			
Présentation du budget. Approbation pour l'exercice 2025 2026			
Travaux de réfection sur la canalisation des eaux usées. Si POUR/OUI inscrire le nom de la société Broccardo ou EuroVia dans la case			
Reconstitution de la réserve financière à hauteur de 3000 €			
Fixation du forfait annuel du Président : Budget total voté/90 = 323 € maxi			
Tarification des prestations envers les colotis défaillants (sans incidence sur le budget)			
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE) du 19 décembre 2025			
Élection des candidats	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M. Chautard			
M. Coublant			
M. Defacques			
M. Evrard			
M. Lecuyer			
M. Leysalle			
Mme Negro			
M. Reynaud			
M. Tahon			

Choix de l'administrateur (syndic extérieur) en cas de recours par le syndicat bureau de l'ASL d'une gestion administrée. Entourez le nom du syndic Procura ou JCMG Immobilier que vous avez sélectionné.  
**Remarque importante.**

Le vote concerne uniquement le choix du syndic que devra respecter le syndicat en cas de recours par ce dernier à une gestion administrée par un administrateur (syndic extérieur), article 16 des statuts.

PROCURA

JCMG Immo

ABSTENTION